

>> Abonnement annuel - Publications APAS-BTP

Toutes les entreprises ayant leur siège social en Île-de-France sauf celles siégeant en Seine-et-Marne



Le montant de l'abonnement annuel APAS-BTP de **22 €** a été porté au débit de votre compte **fin septembre**, sous le libellé «Publications APAS-BTP» et, il est repris dans le solde du relevé qui figure sur votre déclaration de salaires de septembre ou du 3^e trimestre 2017.

Cet abonnement est appelé à la demande et pour le compte de l'APAS-BTP et vous permet de recevoir l'ensemble des publications destinées à vos salariés :

- ▶ La revue Action Sociale et Santé (*Actualités*) - tous les 2 mois
- ▶ Les catalogues APAS Vacances (*Eté, Hiver*) - 2 fois par an.

Ce montant ne fait pas double emploi avec la cotisation obligatoire APAS-BTP que vous versez chaque mois ou trimestre et qui permet d'assurer la gestion des œuvres sociales des salariés de la Profession et de leur famille :

ACTIONS SOCIALES	service social et juridique – orientation et reclassement professionnel.
FINANCES	prêts adaptés à taux bonifiés – rachat de crédit.
VACANCES/LOISIRS	voyages et villages APAS-BTP – billetterie – loisirs et culture – avantages et réductions
Santé	centres de santé (<i>Paris 12e, Boulogne Billancourt</i>).

Pour retrouver tous leurs services et/ou obtenir des informations complémentaires, contactez directement : L'APAS-BTP sur www.apas.asso.fr ou au 01 46 46 18 02